

NORME INTERNATIONALE

ISO
3515

Deuxième édition
1987-11-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Huile essentielle de lavande de France (*Lavandula angustifolia* P. Miller)

Oil of French lavender (Lavandula angustifolia P. Miller)

Numéro de référence
ISO 3515:1987 (F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3515 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3515 : 1976), dont elle constitue une révision technique.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Huile essentielle de lavande de France (*Lavandula angustifolia* P. Miller)

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de lavande de France (*Lavandula angustifolia* P. Miller), destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 Références

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C (Méthode de référence).*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO 709, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'ester.*

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol.*

ISO 1242, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'acide.*

ISO 7733, *Huiles essentielles d'aspic, de lavande, de lavandin et de romarin — Détermination de la teneur en cinéole-1,8 et en camphre — Méthode par chromatographie en phase gazeuse.*¹⁾

3 Définition

huile essentielle de lavande de France : Huile obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des sommités fleuries, récemment coupées, de *Lavandula angustifolia* P. Miller, spontanée ou cultivée en France.

4 Spécifications

4.1 Aspect

Liquide limpide, mobile.

4.2 Couleur

Jaune clair.

4.3 Odeur

Caractéristique, agreste, rappelant celle des sommités fleuries de la plante.

4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,877

Maximum : 0,890

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,458 0

Maximum : 1,464 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre -11° et -7°

4.7 Miscibilité à l'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 5 volumes d'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C, pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

4.8 Indice d'acide

Maximum : 1,0

4.9 Indice d'ester

Minimum : 108 — correspondant à une teneur en esters de 38 % (m/m), exprimée en acétate de linalyle.

Maximum : 165 — correspondant à une teneur en esters de 58 % (m/m), exprimée en acétate de linalyle.

1) Actuellement au stade de projet.